

Révision de la numérotation des règlements

Veillez prendre note qu'un ou plusieurs numéros de règlements apparaissant dans ces pages ont été modifiés depuis la publication du présent document. En effet, à la suite de l'adoption de la Loi sur le Recueil des lois et des règlements du Québec (L.R.Q., c. R-2.2.0.0.2), le ministère de la Justice a entrepris, le 1^{er} janvier 2010, une révision de la numérotation de certains règlements, dont ceux liés à la Loi sur la qualité de l'environnement (L.R.Q., c. Q-2).

Pour avoir de plus amples renseignements au sujet de cette révision, visitez le http://www.mddep.gouv.qc.ca/publications/lois_reglem.htm.



BILAN SYNTHÈSE

SUR LA MISE EN ŒUVRE DE LA POLITIQUE NATIONALE DE L'EAU

2003-2007

NOVEMBRE 2007

**Développement durable,
Environnement
et Parcs**

Québec 

INTRODUCTION

La Politique nationale de l'eau (PNE) a été présentée à l'Assemblée nationale le 26 novembre 2002. Ce sera donc le 5^e anniversaire de sa publication le 26 novembre 2007.

Jusqu'à maintenant, 3 bilans annuels (2003-2004, 2004-2005, 2005-2006) ont déjà été réalisés sur la mise en œuvre de la PNE. Ces bilans font état des ressources humaines et financières que le gouvernement a consacré à la mise en œuvre des 57 engagements de cette politique et font état des principales actions réalisées annuellement. Les bilans sont accessibles sur le site Internet du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, dans la rubrique *Eau/Politique nationale de l'eau*.

Le présent document constitue un bilan synthèse sur la mise en œuvre de la PNE de 2003 à 2007. Les ressources investies par les ministères et organismes ont été évaluées pour la période du 1^{er} avril 2003 au 31 mars 2007.

La synthèse des actions réalisées permet de connaître quels sont les gestes qui ont été posés par les ministères et organismes pour respecter les engagements contenus dans les cinq grandes orientations de la Politique nationale de l'eau, et ce, depuis sa mise en œuvre.

Rédaction

*Philippe Gentes
Secrétaire de la Table interministérielle sur la Politique nationale de l'eau
Direction des politiques de l'eau
Service de la gestion intégrée de l'eau
Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs*

Révision

*Julie Ferland
Direction des politiques de l'eau
Service de la gestion intégrée de l'eau
Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs*

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION	3
1. RAPPEL SUR LA MISE EN ŒUVRE DE LA POLITIQUE	7
2. LES RESSOURCES INVESTIES DE 2003 À 2007	8
2.1 <i>Bilan global</i>	8
2.2 <i>Bilan par axe d'intervention de la PNE</i>	8
2.3 <i>Bilan par ministère</i>	10
2.4 <i>Bilan par orientation de la Politique</i>	11
3. RÉFORMER LA GOUVERNANCE DE L'EAU	12
3.1 <i>La gestion intégrée par bassin versant</i>	12
3.2 <i>Le partenariat et les relations du Québec</i>	14
3.3 <i>Les ressources investies pour la réforme de la gouvernance</i>	15
4. IMPLANTER LA GESTION INTÉGRÉE DU SAINT-LAURENT	15
4.1 <i>Les ententes nationales et internationales</i>	16
4.2 <i>Les ressources investies pour la gestion du Saint-Laurent</i>	17
5. PROTÉGER LA QUALITÉ DE L'EAU ET LES ÉCOSYSTÈMES AQUATIQUES	18
5.1 <i>La protection de la qualité de l'eau</i>	18
5.2 <i>La protection des écosystèmes aquatiques</i>	20
5.3 <i>Les ressources investies pour la protection de l'eau et des écosystèmes aquatiques</i>	22
6. POURSUIVRE L'ASSAINISSEMENT DE L'EAU ET AMÉLIORER LA GESTION DES SERVICES D'EAU 23	
6.1 <i>L'assainissement agricole</i>	23
6.2 <i>L'assainissement industriel</i>	25
6.3 <i>L'assainissement municipal</i>	25
6.4 <i>Les infrastructures municipales et les services d'eau</i>	26
6.5 <i>Les ressources investies pour l'assainissement de l'eau et la gestion des services d'eau</i>	27
7. FAVORISER LES ACTIVITÉS RÉCRÉOTOURISTIQUES LIÉES À L'EAU	29
7.1 <i>La pêche récréative, le Sentier maritime et les croisières</i>	29
7.2 <i>Les ressources investies pour les activités récréotouristiques</i>	31
CONCLUSION	32
ANNEXE 1	33
DÉPENSES DU GOUVERNEMENT PAR ENGAGEMENT, 2003-2007	33
ANNEXE 2	35
Liste des engagements gouvernementaux	35

LISTE DES FIGURES ET DES TABLEAUX

FIGURES		PAGE
Figure 1	Comparaison des dépenses par axe d'intervention de la PNE	9
Figure 2	Comparaison des dépenses des ministères de 2003 à 2007	11
TABLEAUX		
Tableau 1	Dépenses par axe d'intervention de la PNE de 2003 à 2007	8
Tableau 2	Ressources investies par les ministères entre 2003 et 2007	10
Tableau 3	Ressources investies pour la réforme de la gouvernance	15
Tableau 4	Ressources investies pour l'implantation de la gestion intégrée du Saint-Laurent	18
Tableau 5	Synthèse des réalisations concernant les engagements 20, 21 et 24 relatifs à la protection des écosystèmes aquatiques	22
Tableau 6	Ressources investies pour la protection de la qualité de l'eau et des écosystèmes aquatiques	23
Tableau 7	Ressources investies pour l'assainissement agricole	27
Tableau 8	Ressources investies pour l'assainissement industriel	28
Tableau 9	Ressources investies pour l'assainissement municipal	28
Tableau 10	Ressources investies pour les infrastructures municipales et les services d'eau	28
Tableau 11	Ressources investies pour les activités récréotouristiques	31

1. RAPPEL SUR LA MISE EN ŒUVRE DE LA POLITIQUE

La Table interministérielle sur la Politique nationale de l'eau

La Table interministérielle sur la Politique nationale de l'eau (TIPNE) a pour mandat de suivre la mise en œuvre de cette Politique. Elle est coordonnée par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) et 12 ministères¹ ou organismes en font partie.

Presque la moitié des 57 engagements de la PNE, soit 47 %, relèvent du MDDEP. Le MAMR suit, avec 24 % des engagements. Pour sa part, le MAPAQ est responsable de 9 % des engagements, tandis que les autres ministères se partagent les engagements comme suit : MRNF : 7 %; MTO : 4 %; autres ministères et organismes (MRI, MSSS, SAA et SIQ) : 9 %. Les maîtres d'œuvre de chaque engagement sont désignés dans les tableaux sur les ressources investies que l'on trouve dans la section sur la synthèse des réalisations par orientation. Pour connaître le libellé exact et complet des engagements, on peut consulter l'annexe 2.

Le plan d'action et le suivi des engagements

Au 31 mars de chaque année financière, les représentants ministériels de la TIPNE doivent mettre à jour les actions qui découlent de leurs engagements, fournir leur état d'avancement, les valeurs des indicateurs de suivi ainsi que les ressources humaines et financières consacrées à leur mise en œuvre. Ces informations sont consignées dans les bilans annuels et dans le plan d'action actualisé que l'on peut trouver en annexe de chaque bilan publié sur le site Internet du MDDEP, sous la rubrique *Eau/Politique nationale de l'eau*.

Ainsi, au 31 mars 2007, l'ensemble des engagements inscrits à la PNE ont été amorcés et les bilans annuels permettent de constater l'effort gouvernemental dédié à la protection, la restauration et la mise en valeur de l'eau et des écosystèmes aquatiques.

1. Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP), Ministère des Affaires municipales et des Régions (MAMR); ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ); Secrétariat aux affaires autochtones (SAA) et Secrétariat aux affaires intergouvernementales canadiennes (SAIC); ministère des Relations internationales (MRI); ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF); ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS); ministère de la Sécurité publique (MSP); ministère du Tourisme (MTO); ministère des Transports du Québec (MTQ); Société immobilière du Québec (SIQ).

2. LES RESSOURCES INVESTIES DE 2003 À 2007

Dans la réalisation des bilans annuels de 2003 à 2007, les ministères et organismes ont été appelés à évaluer les efforts en ressources humaines² et financières consacrées à la mise en œuvre des engagements de la PNE dont ils sont responsables ou partenaires. Les bilans ont été établis pour les années financières commençant le 1^{er} avril et se terminant le 31 mars de chaque année.

2.1 Bilan global

On évalue que **1 384 ETC** ont contribué à la réalisation des 57 engagements de la PNE de 2003 à 2007, soit une moyenne de 346 ETC par année. Si l'on additionne les dépenses annuelles (voir les sommes à l'annexe 1), ce qui inclut les salaires, les frais de fonctionnement, les contrats et les subventions versées (tant provinciales que fédérales), on estime que près de **663 millions de dollars (M\$)** ont été investis pour la réalisation d'activités inhérentes à la mise en œuvre de la PNE. De cette somme, plus de 611 M\$ ont été versés en subventions ou en contrats.

En ce qui concerne les ressources investies par orientation de la PNE, 22,7 M\$ ont été investis pour la réalisation des engagements de l'orientation 1 sur la gouvernance, 4,2 M\$, pour ceux de l'orientation 2 sur le Saint-Laurent, 158,7 M\$, pour ceux de l'orientation 3 sur la protection de l'eau et des écosystèmes, 469,6 M\$, pour ceux de l'orientation 4 sur l'assainissement de l'eau, les infrastructures municipales et les services d'eau et 6,7 M\$, pour ceux de l'orientation 5 sur le récréotourisme.

2.2 Bilan par axe d'intervention de la PNE

La rédaction des bilans annuels et la compilation des dépenses par axe d'intervention permettent de comparer les sommes investies d'année en année en fonction de ces axes. Cela permet de connaître les efforts consentis par le gouvernement sur chacun de ces axes.

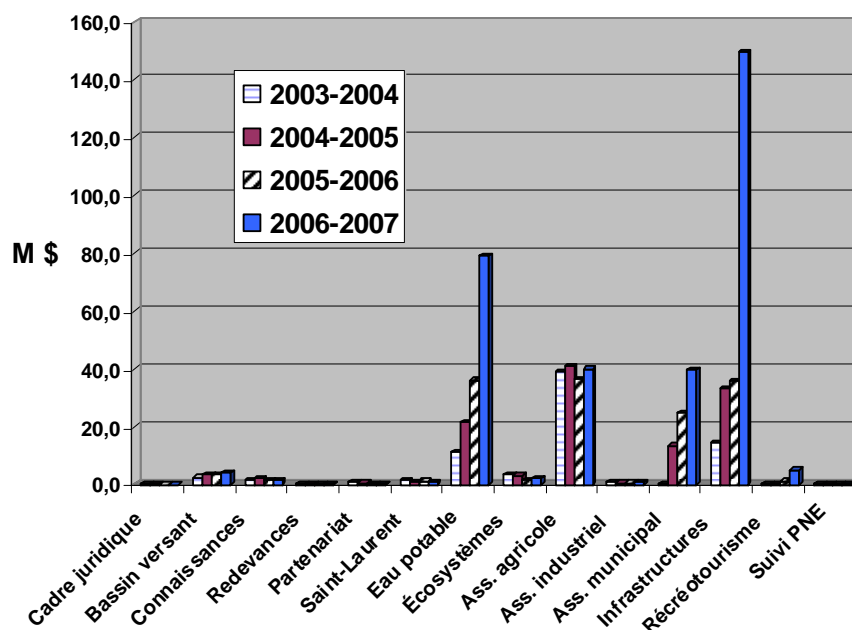
Tableau 1 Dépenses par axe d'intervention de la PNE, de 2003 à 2007

Axe d'intervention de la Politique	2003-2004 M\$	2004-2005 M\$	2005-2006 M\$	2006-2007 M\$	Total (M\$) 2003-2007
Révision du cadre juridique	0,0	0,3	0,0	0,0	0,3
Gestion par bassin versant	2,5	3,2	3,6	4,2	13,5
Développement des connaissances	1,6	2,1	1,5	1,5	6,7
Instruments économiques	0,1	0,1	0,1	0,0	0,3
Partenariat et relations Québec	0,7	0,6	0,4	0,3	2,0

² Dans le calcul des ressources investies, le salaire moyen annuel d'une professionnelle ou d'un professionnel a été fixé à 55 000 \$, le salaire moyen d'une technicienne ou d'un technicien, à 35 000 \$ et les dépenses de fonctionnement, à 3 000 \$ par ETC (équivalent temps complet).

Gestion du Saint-Laurent	1,5	0,7	1,1	1,0	4,3
Protection de l'eau potable	11,2	21,7	36,1	79,1	148,1
Protection des écosystèmes	3,6	3,1	1,7	2,3	10,7
Assainissement agricole	39,0	40,7	36,4	39,9	156,0
Assainissement industriel	0,7	0,6	0,5	0,8	2,6
Assainissement municipal	0,1	13,5	24,7	39,6	77,9
Infrastructures et services d'eau	14,6	33,1	35,8	149,5	233,0
Activités récréotouristiques	0,2	0,3	1,2	5,0	6,7
Suivi et évaluation de la PNE	0,1	0,2	0,1	0,3	0,7
Total	75,9	120,2	143,2	323,4	662,8

Figure 1 Comparaison des dépenses par axe d'intervention de la PNE



L'analyse du tableau 1 et de la figure 1 nous permet de faire les constats suivants :

- les sommes investies sur la gestion intégrée de l'eau par bassin versant sont en hausse d'année en année (2,5 M\$ en 2003 à 4,2 M\$ en 2007);
- les sommes investies dans l'assainissement agricole sont similaires d'année en année (conformité réglementaire, programme Prime Vert, etc.);
- des sommes importantes ont été investies dans l'assainissement municipal à partir de 2004-2005 et ont continué d'augmenter substantiellement d'année en année;

- l'aide financière aux municipalités (gouvernements provincial et fédéral) pour renouveler leurs infrastructures (conduites d'eau potable et d'égout) a été fortement augmentée en 2006-2007 par rapport aux années précédentes;
- les investissements dans les activités récréotouristiques liées à l'eau (récréotourisme) connaissent une augmentation croissante;
- les sommes les plus importantes versées par l'ensemble des ministères (2003-2007) depuis la mise en œuvre de la PNE ont été consacrées à la protection de l'eau potable (148 M\$), à l'assainissement agricole (156 M\$) et à la pérennité des infrastructures municipales et des services d'eau (233 M\$).

2.3 Bilan par ministère

Les informations fournies par les ministères permettent de comparer leurs investissements dans la mise en œuvre de la PNE depuis sa publication.

Tableau 2 Ressources investies par les ministères entre 2003 et 2007

Ministère*	2003-2004 M\$	2004-2005 M\$	2005-2006 M\$	2006-2007 M\$	Total 2003-2007 M\$
MAMR ³	24,86	66,77	94,94	266,58	453,2
MAPAQ	35,36	37,75	34,84	39,13	147,1
MDDEP	10,18	10,02	9,12	8,64	38,0
MRNF	4,53	3,72	2,54	6,78	17,6
MSSS	0,75	1,36	1,36	1,63	5,1
MTQ	0,05	0,27	0,12	0,40	0,8
MTO	0,14	0,19	0,16	0,21	0,7
MRI	0,02	0,10	0,07	0,05	0,2

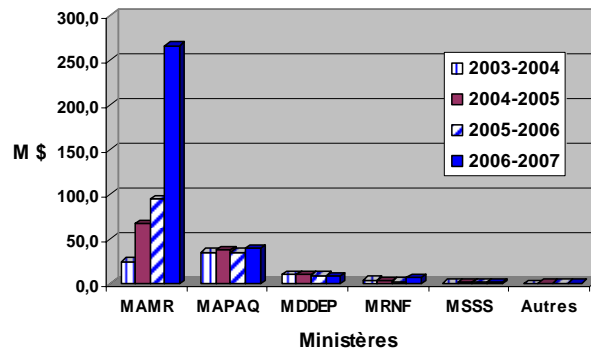
* Les sommes investies par le SAA se situent autour de 5 000 \$ par année.

Dans le tableau 2, on remarque principalement la hausse substantielle des dépenses effectuées par le MAMR depuis 2003. En effet, ces dépenses, qui incluent les salaires, le fonctionnement et les versements réels d'aide financière aux municipalités, au cours de l'exercice financier en question, sont passées de 24,8 M\$ en 2003-2004 à 266,5 M\$ en 2006-2007.

La hausse importante des dépenses de ce ministère de 2003 à 2007 s'explique par l'augmentation des dépenses relatives à la mise aux normes des installations municipales d'approvisionnement en eau et de traitement de l'eau potable (engagement 17), la réalisation des actions visant à compléter le programme d'assainissement dans les petites municipalités (engagement 38) et les sommes versées en subventions pour inciter les municipalités à renouveler leur conduites d'eau potable et d'égout (engagement 43).

³ Les dépenses effectuées par le MAMR sont calculées en utilisant les versements effectués et transmis aux municipalités au cours de l'exercice financier visé, incluant les contributions du Québec et du Canada.

Figure 2 Comparaison des dépenses des ministères de 2003 à 2007



Concernant les autres ministères, les dépenses moyennes du MAPAQ se situent à environ 36,7 M\$ par année, celles du MDDEP à environ 9,5 M\$ par année, celles du MRNF à environ 4,4 M\$ et celles du MSSS à environ 1,3 M\$.

2.4 Bilan par orientation de la Politique

Dans les bilans annuels de la PNE diffusés sur le site Internet du MDDEP, on fait état des réalisations relatives à tous les axes d'intervention de la PNE.

Dans le présent bilan synthèse, l'accent est mis sur la réalisation des engagements en fonction des cinq grandes orientations de la PNE :

- Orientation 1 : Réformer la gouvernance de l'eau
- Orientation 2 : Implanter la gestion intégrée du Saint-Laurent
- Orientation 3 : Protéger la qualité de l'eau et les écosystèmes aquatiques
- Orientation 4 : Poursuivre l'assainissement de l'eau et améliorer la gestion des services d'eau
- Orientation 5 : Favoriser les activités récréotouristiques relatives à l'eau

À la fin des sections qui suivent sur chaque orientation, on pourra trouver les ressources humaines et financières investies pour la réalisation des engagements relatifs à l'orientation en question. Pour connaître le détail des ressources financières investies pour chacun des engagements de la PNE de 2003 à 2007, on peut consulter les données présentées dans l'annexe 1.

3. RÉFORMER LA GOUVERNANCE DE L'EAU

Orientation 1

UN CHOIX STRATÉGIQUE

« La première orientation de la Politique nationale de l'eau stipule qu'il faut réformer la gouvernance de l'eau. Cette réforme concerne le développement et l'expression d'une vision globale, commune et partagée de l'eau qui, dans sa mise en œuvre, sera cohérente. Elle vise l'évolution du système actuel de gouvernance, notamment par une plus grande participation des différents usagers à la prise de décision et aux diverses actions qui en découlent. » [Tiré du document de la PNE, page 15]

Afin de réformer la gouvernance de l'eau, le gouvernement a formulé cinq axes d'intervention. Parmi ceux-ci, la gestion par bassin versant constitue un élément clé de la Politique nationale de l'eau.

3.1 La gestion intégrée par bassin versant

La mise en œuvre progressive de la gestion intégrée de l'eau par bassin (engagement 2) est bien implantée puisque 33 organismes de bassin versant (OBV) sont actuellement présents sur les 33 rivières prioritaires désignées dans la PNE. Leur soutien financier (engagement 3) a aussi été assuré durant les années 2003 à 2007, à raison de 65 000 \$ par OBV par année. Pour sa part, le Regroupement des organisations de bassin versant du Québec (ROBVQ) a obtenu du MDDEP une subvention d'environ 70 000 \$ annuellement.

Les connaissances nécessaires

Le développement des connaissances constitue un autre axe d'intervention dans la réforme de la gouvernance. Les réalisations relatives à cet axe sont ici traitées dans le contexte de la gestion par bassin versant. Afin que les acteurs de l'eau impliqués dans ce type de gestion puissent travailler avec des outils adéquats, le MDDEP a élaboré plusieurs documents d'encadrement. Ceux-ci sont accessibles sur le site Internet du MDDEP, dans la rubrique *Eau/Bassins versants*. Voici quelques exemples :

- *Cadre de référence pour les organismes de bassins versants prioritaires*, mars 2004;
- *Gestion intégrée de l'eau par bassin versant : concepts et application*, août 2004;
- *Élaboration d'un plan directeur de l'eau : guide à l'intention des organismes de bassin versant*, août 2004;
- *Guide de mise en place d'une organisation de bassin versant*, octobre 2004;
- *Développement d'une vision pour un bassin versant*, mars 2005;
- *Habilités nécessaires aux organismes de bassins versants pour la gestion intégrée de l'eau*, décembre 2005;

- *La gestion intégrée de l'eau par bassin versant : une voie d'expression du développement durable*, fiche d'information, octobre 2006;
- *Analyse de bassin versant*, fiche d'information, novembre 2006;
- *Atlas sur les eaux souterraines du bassin versant de la rivière Châteauguay*;
- *Faits saillants – Document synthèse sur l'état des écosystèmes aquatiques* (19 faits saillants accessibles sur les 33 bassins versants prioritaires), octobre 2007.

Afin que les organismes de bassin versant (OBV) puissent bénéficier des connaissances du gouvernement sur les bassins, le MDDEP a conçu le Système géomatique sur la gouvernance de l'eau (SGGE). Ce système à référence spatiale permet de visualiser, de consulter, d'extraire et de traiter des informations sur les ressources en eau des principaux bassins versants du Québec. Le navigateur cartographique donne accès, entre autres, à des outils de localisation, de recherche, de mesure de distances et de superficies. Il permet la recherche selon 15 grands thèmes sur l'eau et comprend 159 couches d'information affichables.

On trouve également sur le site Internet du MDDEP, dans la rubrique *Biodiversité*, plusieurs Cadres écologiques de référence (outil de connaissance, de classification et de cartographie des écosystèmes terrestres et des écosystèmes aquatiques, ou hydrosystèmes) sur les 33 bassins versants prioritaires de la PNE. En ce qui concerne les rivières et les lacs, la rubrique *Fleuve, rivières et lacs* présente les données relatives au programme d'acquisition des connaissances sur les rivières (124 stations de mesure dans le Réseau-rivières) et les lacs de villégiature, qui comprend deux réseaux de surveillance, soit le Réseau lacs sentinelles et le Réseau de surveillance volontaire (RSV-lacs). Enfin, les données de niveaux d'eau ou de débits provenant de 143 stations hydrométriques du ministère et de 9 stations exploitées par Environnement Canada sont aussi disponibles dans la rubrique *Suivi hydrologique de différentes stations hydrométriques* sur le site Internet du MDDEP.

Les portraits et les plans directeurs de l'eau

Concernant les 33 bassins versants prioritaires, plusieurs OBV ont complété un portrait de leur bassin versant sans avoir nécessairement terminé leur plan directeur de l'eau (PDE). Le dépôt du portrait est exigé en vertu de l'entente signée entre les OBV et le MDDEP. En date du 31 mars 2007, 22 portraits de bassin versant ont été transmis au MDDEP.

En ce qui concerne les PDE, 9 ont été transmis au MDDEP pour être analysés et approuvés par le gouvernement. Il s'agit des PDE des rivières Chaudière (COBARIC II), Etchemin (CBE), Fouquette, Saint-Maurice (BVSM), L'Assomption (CARA), Sainte-Anne (CAPSA), Kamouraska (COBAKAM), Montmorency (CBRM) et Du Moulin (RIVAGE). En date du 31 octobre 2007, 3 PDE (rivières Etchemin, Montmorency et L'Assomption) ont été approuvés par le gouvernement.

Le plan d'intervention sur les algues bleu-vert

Le Rendez-vous stratégique sur les algues bleu-vert, qui s'est tenu le 25 septembre 2007 à Sainte-Adèle dans la région des Laurentides, a permis de convenir d'un nouveau plan d'intervention sur les algues bleu-vert qui prévoit des investissements de plus de 200 M\$ au cours des 10 prochaines années. Le plan d'intervention prévoit la réalisation de 35 actions liées aux 3 préoccupations suivantes :

1. L'amélioration des connaissances pour mieux agir
2. La prévention contre les apports de phosphore aux plans d'eau
3. La sensibilisation, la prévention et la protection de la santé publique

Dans ce plan, l'action 1.9 touche plus particulièrement l'engagement 2 sur la gestion intégrée de l'eau par bassin versant au Québec. Cette action est libellée comme suit :

- 1.9 *Entreprendre, en concertation avec le Regroupement des organismes de bassin versant, une démarche de redécoupage du Québec méridional en zones de gestion intégrée de l'eau, afin que tous les bassins versants soient pris en compte dans les processus de connaissance, de protection et de gouvernance; évaluer les ressources requises et les modalités d'implantation.*

Cette action permettra d'amorcer une réflexion de tous les acteurs de l'eau sur les meilleures façons de faire pour la mise en œuvre de la gestion intégrée de l'eau par bassin versant dans les années à venir.

3.2 Le partenariat et les relations du Québec

Pour que le Québec puisse mettre en œuvre une nouvelle gouvernance, il doit assumer ses responsabilités et faire valoir ses compétences sur l'eau à l'échelle nationale et internationale.

L'engagement 11 de la PNE a permis au Québec d'accentuer sa participation dans les grands dossiers reliés au système Grands Lacs - Saint-Laurent avec notamment le Conseil des gouverneurs des Grands Lacs (ex. entente afférente à l'annexe à la Charte des Grands Lacs), la Commission des Grands Lacs ainsi que la Commission mixte internationale.

Avec l'engagement 12, le Québec a poursuivi son implication dans les activités internationales reliées aux grands enjeux de l'eau, notamment à la Commission du développement durable des Nations Unies, au Forum mondial sur l'eau et aux activités du Réseau international des organismes de bassin (RIOB).

Pour plus de détails sur les ententes nationales et internationales signées par le gouvernement du Québec portant sur le bassin des Grands Lacs et du fleuve Saint-Laurent, consulter la section 4 du présent bilan sur la gestion intégrée du Saint-Laurent.

3.3 Les ressources investies pour la réforme de la gouvernance

Les ressources humaines et financières qui ont été investies, de 2003 à 2007, pour la réalisation des 12 engagements relatifs à la réforme de la gouvernance de l'eau s'élèvent à **202,9 ETC** et **22,7 M\$**.

Tableau 3 Ressources investies pour la réforme de la gouvernance

Engagements⁴ sur la gouvernance Orientation 1	Maître d'œuvre	ETC (N)	Total (\$) 2003-2007
1. La révision du cadre juridique	MDDEP	6,42	324 360
2. La gestion intégrée par bassin versant	MDDEP	19,81	1 537 366
3. Le soutien financier et technique des 33 organismes de bassin	MDDEP	56,61	11 917 781
4. Le regroupement de l'information sur l'eau et les écosystèmes	MDDEP	0,77	53 154
5. L'inventaire des grands aquifères du Québec	MDDEP	7,09	1 075 736
6. Les connaissances sur les bassins versants du Québec	MDDEP	51,71	3 713 980
7. L'appui des associations de riverains de lacs de villégiature	MDDEP	21,83	1 314 870
8. Les programmes de sensibilisation et d'éducation	MDDEP	7,50	532 760
9. Le développement d'un régime de redevances	MDDEP	4,66	269 700
10. La participation des Autochtones à la gestion des eaux	SAA	0,84	48 795
11. La participation du Québec à la gestion du bassin des Grands Lacs et du Saint-Laurent	MDDEP/MRI	23,65	1 803 154
12. La participation et la représentation du Québec dans les ententes, les organisations et les forums internationaux	MDDEP/MRI	2,02	202 565
TOTAL		202,91	22 794 221

4. IMPLANTER LA GESTION INTÉGRÉE DU SAINT-LAURENT

Orientation 2

UN DÉFI DE TAILLE

« Le défi de réaliser une gestion intégrée du Saint-Laurent constitue la deuxième orientation de la Politique nationale de l'eau [...] Cette gestion intégrée du Saint-Laurent touchera l'ensemble du cours d'eau principal, le littoral, les rives et les milieux humides, les lacs fluviaux, les embouchures des tributaires, les îles, les archipels, et ce, de la frontière ontarienne jusqu'au golfe inclusivement. » [Tiré du document de la PNE, page 40]

⁴ L'engagement 13 sur l'exportation de l'expertise publique et privée dans les domaines de la technologie, de la gestion et de la protection de la ressource eau n'a pas fait l'objet d'un suivi, puisque « le projet de stratégie de développement des marchés extérieurs destiné à l'industrie de l'environnement ne s'est jamais matérialisé ».

4.1 Les ententes nationales et internationales

L'Entente sur les ressources en eaux durables du bassin des Grands Lacs et du fleuve Saint-Laurent

L'Entente sur les ressources en eaux durables du bassin des Grands Lacs et du fleuve Saint-Laurent a été signée par les gouverneurs des huit États américains limitrophes des Grands Lacs et les premiers ministres de l'Ontario et du Québec le 13 décembre 2005. Cette entente préconise une action conjointe afin de renforcer la protection des eaux du bassin dans une perspective de développement durable. Cette entente sans précédent constitue un exemple concret de développement durable à l'échelle d'un très grand bassin abritant à la fois des écosystèmes uniques et le cœur de l'activité économique de cette partie du continent. Elle contribuera à préserver, à court et à long termes, la quantité et la qualité des eaux de ce milieu naturel d'une richesse incomparable. Le Québec siège depuis février 2006 au Conseil régional des ressources en eau des Grands Lacs et du fleuve Saint-Laurent prévu en vertu de l'Entente. L'Assemblée nationale a approuvé l'Entente en novembre 2006 et un plan de mise en œuvre de cette entente a été déposé, lequel comprend notamment:

- l'élaboration d'un projet de loi de mise en œuvre de l'Entente, incluant une interdiction des dérivations d'eau à l'extérieur du bassin ainsi que la gestion des prélèvements dans le bassin;
- le développement d'objectifs régionaux de conservation et d'utilisation efficace de l'eau. À cet effet, le Québec a participé à un comité mis sur pied afin de développer les objectifs régionaux de conservation et d'utilisation efficace de l'eau. Les objectifs préliminaires ont été soumis à une consultation publique du 15 mars au 8 juin 2007 sur le site Internet du MDDEP;
- l'élaboration d'un Programme québécois de conservation et d'utilisation efficace de l'eau.

Le Québec participe de façon active aux activités de la Commission des Grands Lacs en tant que membre associé, notamment :

- en siégeant sur le Conseil d'administration de la Commission;
- en participant à l'élaboration d'une banque de données sur les utilisations de l'eau et d'un système d'aide à la décision, à des travaux sur les économies d'eau et sur les espèces envahissantes et sur l'énergie renouvelable;
- en participant à l'élaboration du Plan Stratégique 2007-2012 de la Commission.

La Commission mixte internationale

La participation du Québec consiste à suivre les activités de cette Commission, définir la stratégie d'intervention et participer aux travaux à incidence directe sur la gestion de l'eau et du Saint-Laurent, afin de promouvoir les intérêts du Québec, notamment en ce qui concerne:

- la révision des critères de régularisation du lac Ontario et du fleuve Saint-Laurent;
- la révision de l'Accord sur la qualité de l'eau dans les Grands Lacs.

De plus, le Québec participe de façon active aux travaux du Conseil international de contrôle du fleuve Saint-Laurent.

L'Entente Canada-Québec sur le Saint-Laurent et la gestion intégrée du Saint-Laurent

L'entente quinquennale de collaboration entre les gouvernements du Canada et du Québec (de laquelle découle le Plan Saint-Laurent pour un développement durable 2005-2010) a été signée le 28 novembre 2005. La nouvelle entente, qui favorise la concertation entre les partenaires gouvernementaux, les décideurs et les usagers, permet la réalisation de projets concrets à l'intérieur de six domaines d'intervention : accessibilité aux rives, agriculture, implication communautaire et sensibilisation, intégrité écologique, navigation et suivi de l'état du Saint-Laurent. À la suite de l'annonce officielle de la signature de l'Entente, les comités de concertation ont poursuivi ou amorcé leurs activités.

Lors des négociations entourant l'Entente, les partenaires se sont entendus afin d'y inclure la gestion intégrée du Saint-Laurent (GISL). Ainsi, un groupe de travail intergouvernemental (GTI-GISL) regroupant trois ministères québécois et trois ministères fédéraux a été créé afin d'élaborer un concept conjoint pour la GISL ainsi que les outils de mise en œuvre. Le GTI-GISL a depuis réalisé son mandat. Les ministères du Québec et du Canada complètent actuellement l'élaboration des mécanismes d'approbation par les deux ordres de gouvernements permettant la mise en place de la GISL.

4.2 Les ressources investies pour la gestion du Saint-Laurent

Les ressources humaines et financières qui ont été investies, de 2003 à 2007, pour la réalisation des deux engagements relatifs à la gestion intégrée du Saint-Laurent s'élèvent à **40,8 ETC** et **4,2 M\$**.

Comme on peut le constater dans le tableau 4 qui suit, les efforts du gouvernement ont surtout été concentrés sur la signature et la mise en œuvre de l'entente entre le gouvernement du Canada et du Québec.

Tableau 4 Ressources investies pour l'implantation de la gestion intégrée du Saint-Laurent

Engagements ⁵ sur la gestion du Saint-Laurent <i>Orientation 2</i>	Maître d'œuvre	ETC (N)	Total (\$) 2003-2007
15. Mise en œuvre de la gestion intégrée du Saint-Laurent	MDDEP	7,63	568 515
16. Entente Canada-Québec sur le Saint-Laurent	MDDEP	33,17	3 694 136
Total		40,80	4 262 651

5. PROTÉGER LA QUALITÉ DE L'EAU ET LES ÉCOSYSTÈMES AQUATIQUES

Orientation 3

UNE NÉCESSITÉ

« L'eau, tout comme l'air, est une source irremplaçable de vie, de bien-être et de santé, d'où l'importance d'en contrôler la qualité pour assurer la protection de la santé publique et celle des écosystèmes. De toutes les utilisations, celle de l'eau potable a le plus d'incidences directes sur la population [...] En outre, les écosystèmes naturels apparaissent de plus en plus menacés par l'activité humaine. Il appartient donc à l'État de prendre des mesures pour protéger la qualité des écosystèmes et permettre une utilisation durable de la ressource. » [Tiré du document de la PNE, page 45]

5.1 La protection de la qualité de l'eau

L'eau potable

En ce qui concerne la réalisation de l'engagement 17 qui vise à assurer un soutien financier gouvernemental pour la mise aux normes des installations municipales d'approvisionnement en eau et de traitement de l'eau potable, les dépenses, y compris les salaires, les dépenses de fonctionnement et surtout les subventions versées aux municipalités provenant des gouvernements provincial et fédéral, ont augmenté de façon importante d'année en année. En se basant sur les bilans annuels de la PNE, on constate que cette somme est passée de 10,2 M\$ en 2003 à 77,4 M\$ en 2007. L'augmentation des investissements des gouvernements dans ce type de travaux s'explique principalement par la mise en œuvre en 2006-2007 du programme de transfert de la taxe fédérale sur l'essence et la contribution du Québec.

⁵ L'engagement 14 sur la reconnaissance du Saint-Laurent comme un patrimoine national à protéger, à développer et à mettre en valeur, qui fait partie de l'orientation sur la gestion intégrée du Saint-Laurent, n'a été amorcé qu'en 2007 c'est pourquoi il n'y a pas d'information sur cet engagement dans le présent bilan..

L'eau et la santé publique

L'objectif premier des interventions en santé publique, à l'égard de l'engagement 19 de la PNE et de l'application du Règlement sur la qualité de l'eau potable, est de prévenir les risques de problèmes de santé liés à la contamination de l'eau, qu'il s'agisse de maladies d'origine hydrique causées par des agents infectieux ou d'intoxications attribuables à des agents chimiques.

La prévention des maladies d'origine hydrique est une cible prioritaire du Programme national de santé publique 2003-2012, qui comprend les activités suivantes :

- enquêtes épidémiologiques et organisation des activités appropriées lorsque des éclosions ou des intoxications liées à l'eau sont signalées;
- enquêtes épidémiologiques dans tous les cas de dépassement de normes relatives aux coliformes fécaux dans les réseaux de distribution de l'eau;
- sensibilisation et concertation afin que toutes les directions de santé publique aient accès, en temps opportun, aux déclarations concernant des éclosions, des intoxications ou des dépassements de normes relatives à la qualité de l'eau.

De plus, pour augmenter et améliorer la capacité d'intervention des équipes du réseau des directions régionales de santé publique (DSP) et de l'Institut national de santé publique du Québec (INSPQ) lors d'éventuels dépassements de normes de la qualité de l'eau ou lors d'éclosion de maladies d'origine hydrique, plusieurs mesures ont été prises :

- augmentation de personnel en région (DSP) et à l'INSPQ (toxicologues);
- production de guides et de dépliants : avis d'ébullition, harmonisation des pratiques des directions de santé publique, cyanobactéries et risques pour la santé, trihalométhanes dans l'eau potable et risques pour la santé;
- entente MSSS-MDDEP pour le transfert des données environnementales sur l'eau potable aux directions de santé publique;
- révision par l'INSPQ des normes et des critères sur la qualité de l'eau potable;
- étude de caractérisation de l'eau potable dans les bassins versants en surplus de fumier;
- étude sur la prévalence de la diarrhée dans les municipalités exposées aux épandages de lisier de porc;
- étude épidémiologique sur la gastroentérite infantile potentiellement d'origine animale dans une région (Chaudière-Appalaches) où la production porcine est intensive;
- étude sur l'observance des avis de faire bouillir l'eau.

Les directions de santé publique des Agences de la santé et des services sociaux dans les diverses régions du Québec consacrent des ressources importantes au dossier de l'eau potable et des eaux récréatives. Elles ont mis en place des outils appropriés en vue de contribuer, notamment, à l'application du Règlement sur la qualité de l'eau potable et à la mise en œuvre de la PNE, en collaboration avec le MDDEP.

5.2 La protection des écosystèmes aquatiques

Restauration et protection des habitats fauniques

Plusieurs projets, en relation avec la mise en œuvre de la PNE, ont été réalisés par les directions centrales et régionales du Secteur Faune Québec (MRNF) pour restaurer, aménager et acquérir des habitats d'espèces fauniques prioritaires en vue du maintien de la biodiversité. Le MRNF a réalisé des actions concrètes sur le terrain notamment en ce qui concerne la protection de certains plans d'eau à caractère exceptionnel, l'éradication d'espèces exotiques envahissantes comme la châtaigne d'eau, la construction d'infrastructures visant à améliorer la circulation du poisson ou à en maintenir les populations et l'aménagement de zones de production. Outre ces activités, le MRNF a aussi réalisé :

- des travaux d'entretien et de modernisation de la station piscicole de Baldwin;
- des travaux d'optimisation de la passe migratoire Vianney-Legendre, dans la rivière Richelieu;
- la construction et l'entretien de structures de comptage;
- le réaménagement de frayères (ex. : Rivière aux Pins, frayère Pélissier);
- le suivi environnemental d'aménagements hydroélectriques;
- l'inventaire piscicole dans le fleuve Saint-Laurent et dans certains plans d'eau (lacs Archambault et Ouareau dans Lanaudière, baie Louise du lac Saint-Pierre et lac des Sables en Mauricie);
- la mise en place d'infrastructures pour le maintien des populations d'esturgeon jaune, d'esturgeon noir, de chevalier cuivré, d'alose savoureuse et d'éperlan arc-en-ciel;
- des travaux visant la reproduction artificielle du chevalier cuivré, le rétablissement du bar rayé et desensemencements de civelles dans le Haut-Richelieu.

Protection des milieux humides

Depuis décembre 2006, le MDDEP a publié une directive spécifiant quels sont les critères d'acceptation des projets en milieu humide. Cette directive tient compte de l'emplacement et de la valeur écologique des milieux humides, notamment en ce qui a trait à leur superficie, aux liens d'un milieu humide avec les cours d'eau et à la présence d'espèces menacées ou vulnérables.

Autres réalisations concernant les milieux humides :

- élaboration de fiches techniques sur la désignation et la délimitation des écosystèmes aquatiques, humides et riverains;
- cartographie des milieux humides de la Communauté métropolitaine de Québec;
- protection des battures de Saint-Augustin-de-Desmaures sur le territoire de la Ville de Québec;
- protection du marais de la Saint-François (marais Réal D. Carbonneau), dans la région de l'Estrie, en collaboration avec la ville de Sherbrooke;

- aménagement de la rivière aux Pins (protection de 150 hectares de la plus importante frayère du couloir fluvial entre Montréal et le lac Saint-Pierre);
- protection, aménagement et mise en valeur des terres humides de l'Outaouais (46,4 km² de terres humides situées entre Thurso et Gatineau);
- début des travaux en vue de créer deux réserves écologiques pour la protection de tourbières d'importance sur le territoire de la Capitale nationale, soit la Grande Plée-bleue à Lévis et la tourbière de Shannon;
- protection de la tourbière du Lac-à-la-Tortue en Mauricie à l'aide du programme de conservation en milieu privé;
- acquisition de milieux humides et mise en œuvre de divers projets d'aménagement en collaboration avec Canards Illimités.

Il est à noter que plusieurs rivières ou parties de rivières seront protégées sans nécessairement avoir le statut de réserves aquatiques puisqu'elles seront enchâssées dans des aires protégées ayant un statut de parc, de réserve de biodiversité ou autre. C'est le cas notamment des rivières Natashquan, Magpie, Matamec, Témiscamie et Pontax.

Pratiques d'aménagement forestier

Les dispositions du Règlement sur les normes d'intervention dans les forêts du domaine de l'État (RNI) assurent déjà une protection des milieux aquatiques, riverains et humides. Toutefois, ces dispositions doivent être bonifiées afin d'améliorer la protection de ces milieux. Le travail en cours au sein du MRNF, multisectoriel et interministériel, pour assurer le passage du RNI vers le Règlement sur l'aménagement durable des forêts (RADF), vise principalement à identifier les bonifications à apporter et ce, particulièrement au regard des trois milieux précités et visés par l'engagement 25 de la PNE. Par ailleurs, le MRNF a identifié des objectifs de protection et de mise en valeur (OPMV) à prendre en compte dans l'élaboration et la mise en œuvre des plans d'aménagement 2008-2013. Ces OPMV ont été annoncés par le ministre en 2005 et le troisième OPMV vise à protéger l'habitat aquatique en évitant l'apport de sédiments.

En regard de l'engagement 25, le MRNF a participé à diverses études, dont:

- analyse de l'interrelation entre les débits de pointe de cours d'eau et les superficies de coupe sur leur bassin versant;
- travaux sur l'impact de ponceaux sur les frayères à omble de fontaine (Gaspésie);
- effets des activités d'aménagement forestier sur les salmonidés de la rivière Cascapédia;
- analyse de la physico-chimie des lacs dans le secteur du réservoir Gouin;
- pertinence et faisabilité d'un aménagement de la bande riveraine, en fonction de caractéristiques particulières du milieu.

Autres actions

Afin de connaître les actions réalisées pour la protection des écosystèmes aquatiques en vertu des autres engagements de la PNE, on peut consulter le tableau qui suit.

Tableau 5 Synthèse des réalisations concernant les engagements 20, 21 et 24 relatifs à la protection des écosystèmes aquatiques

SUJET Engagement PNE	PRINCIPALES RÉALISATIONS (2003-2007)
Refuges fauniques Engagement 20 MRNF	Refuges fauniques sous la responsabilité du MRNF <ul style="list-style-type: none">• Bristol (15 km²)• Battures de Saint-Fulgence (290 ha)• Rapides de Lachine (115 ha)• Saint-Barthélemy et Maskinongé (374 ha)• Rive nord du lac Saint-Pierre (24,4 km²)• Rivière des Outaouais (marais Thurso, 23 km²)• Mont-Saint-Hilaire (10,6 ha)
Rives, littoral et plaines inondables Engagement 21 MDDEP	<ul style="list-style-type: none">• Analyse du cadre réglementaire (élaboration de bilans sur l'application de la Politique sur la protection des rives, du littoral et des plaines inondables (PPRLPI) par les officiers municipaux, sur la conformité des schémas d'aménagement et de développement des MRC aux prescriptions de la PPRLPI et sur l'entretien des cours d'eau municipaux en milieu agricole)• Adoption de la nouvelle PPRLPI (2005)• Guide d'interprétation de la PPRLPI, disponible en 2007 auprès des Publications du Québec• Mise en ligne de fiches techniques visant les bonnes pratiques environnementales en matière de protection des lacs et des cours d'eau• Détermination de plusieurs plaines inondables
Réserves aquatiques Engagement 24 MDDEP	Réserves aquatiques sous la responsabilité du MDDEP <ul style="list-style-type: none">• Rivière Harricana Nord (Côte Nord)• Rivières Matamec (partie nord) et Paul-Provencher (Côte-Nord)• Ruisseau-Clinchamp (Abitibi-Témiscamingue)• Grande-Rivière (Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine)• Estuaire de la rivière Bonaventure (2,4 km²) (Gaspésie)• Lac au Foin (172,4 km²) (Lac Saint-Jean)• Vallée de la rivière Sainte-Marguerite (293,1 km²) (Saguenay)

5.3 Les ressources investies pour la protection de l'eau et des écosystèmes aquatiques

Les ressources humaines et financières qui ont été investies, de 2003 à 2007, pour la réalisation des 9 engagements relatifs à la protection de la qualité de l'eau et des écosystèmes aquatiques s'élèvent à **190 ETC et 158,7 M\$**.

Tableau 6 Ressources investies pour la protection de la qualité de l'eau et des écosystèmes aquatiques

Engagements sur la protection de la qualité de l'eau et des écosystèmes aquatiques <i>Orientation 3</i>	Maître d'œuvre	ETC (N)	Total (\$) 2003-2007
17. Le soutien financier pour la mise aux normes des installations d'approvisionnement et de traitement de l'eau potable	MAMR	23,19	142 564 897 ⁶
18. La stratégie de protection des sources de captage d'eau de surface	MDDEP	0,93	223 882
19. La capacité d'intervention, d'enquête, d'évaluation des risques ou des impacts des directions régionales de santé publique	MSSS	72,07	5 283 231
20. La protection et la restauration des habitats fauniques des milieux aquatiques, riverains et humides	MRNF	43,82	7 570 808
21. La protection et la restauration des rives et du littoral des lacs, des cours d'eau, de leurs plaines inondables ainsi que des milieux humides	MDDEP	16,6	1 067 695
22. La politique de débits réservés écologiques	MDDEP	0,39	22 620
23. Les critères pour l'allocation des prélèvements d'eau et dérivations	MDDEP	0,49	28 536
24. Le réseau de réserves aquatiques	MDDEP	6,52	374 765
25. Les pratiques d'aménagement forestier	MRNF	26,03	1 618 473
Total		190,04	158 754 907

6. POURSUIVRE L'ASSAINISSEMENT DE L'EAU ET AMÉLIORER LA GESTION DES SERVICES D'EAU

Orientation 4

LA RÉCUPÉRATION DES USAGES

« C'est en 1978, avec la mise en œuvre du Programme d'assainissement des eaux du Québec (PAEQ), qu'ont commencé des efforts pour redonner aux Québécois et aux Québécoises des cours d'eau en santé. D'importants progrès ont ainsi pu être enregistrés. Toutefois, il reste encore beaucoup à faire pour retrouver une qualité permettant le plein usage de nos plans d'eau. » [Tiré du document de la PNE, page 56]

6.1 L'assainissement agricole

Les actions visant l'assainissement agricole sont en majorité réalisées grâce au programme Prime Vert du MAPAQ. Ce programme a pour objectif de soutenir les exploitations agricoles afin qu'elles puissent se conformer à la réglementation environnementale et adapter leur système de production en vue de la conservation

⁶ Versements effectués et transmis aux municipalités au cours de l'exercice financier gouvernemental visé (2002-2003 à 2006-2007) pour des travaux d'infrastructures subventionnés sur une période de 10 ans pour un coût d'investissement de 460 M\$

des ressources. Voici des exemples sur les principales réalisations basées sur les actions et leurs indicateurs de suivi fournis par les différents ministères.

Capacité de support des sols en phosphore (engagement 27)

- 100 % des bilans de phosphore reçus sur les 20 548 attendus (au 19 janvier 2007);
- 87 % des bilans de phosphore reçus présentent un équilibre à la norme 2010;
- 92 % des exploitations agricoles détenant un plan agroenvironnemental de fertilisation (PAEF) en vertu du programme de visites ferme par ferme (au 31 mars 2007);
- 80 % des plans d'accompagnement agroenvironnemental (PAA) réalisés sur les 12 600 planifiés d'ici le 31 mars 2008 (au 31 mars 2007);
- 81 % des lieux d'élevage et d'épandage visités depuis l'entrée en vigueur du Règlement sur les exploitations agricoles (REA) sur les 40 000 ciblés (au 19 janvier 2007);
- 82 % des entreprises agricoles dont l'entreposage des fumiers est conforme à la réglementation (REA) (au 31 mars 2007).

Mise en œuvre des décisions du Forum sur l'agriculture (engagement 28)

- mise à jour du portrait agroenvironnemental des fermes en 2008;
- 1 000 entreprises agricoles subventionnées par Prime Vert pour contrôler l'accès de leurs animaux aux cours d'eau;
- 8 300 producteurs clients des clubs-conseils (ou organismes de gestion de fumier) en agroenvironnement.

Établissement de corridors boisés en milieu agricole (engagement 29)

- projet pilote (2003 à 2006) dans le bassin versant de la rivière Sainte-Anne : « *L'implantation de bandes riveraines élargies par l'évaluation d'incitatifs financiers auprès des agriculteurs du bassin des ruisseaux Gendron et Cossette* » par la Corporation d'aménagement et de protection de la Sainte-Anne (CAPSA), en collaboration avec le MDDEP.

Introduction de l'écoconditionnalité dans les programmes (engagement 30)

- introduction d'une première mesure d'écoconditionnalité dans le Programme de remboursement des taxes foncières (18 200 entreprises ont démontré le respect de l'exigence du dépôt de leur bilan phosphore au MDDEP);
- introduction d'une première mesure d'écoconditionnalité dans certains programmes de par la Financière agricole du Québec (FADQ).

Usage des pesticides en milieu agricole (engagement 31)

- élaboration et disponibilité d'un indicateur de risque des pesticides du Québec (IRPeQ), (collaboration MAPAQ/MDDEP/INSPQ);
- soutien de la Stratégie phytosanitaire (financement de 39 projets de développement et de transfert technologique pour favoriser l'emploi de pratiques de gestion intégrée des ennemis des cultures).

Soutien des entreprises piscicoles (engagement 32)

- 4 piscicultures sur 47 visées ayant adhéré à la Stratégie de développement durable de l'aquaculture en eau douce du Québec (STRADDAQ);
- 28 portraits aquaenvironnementaux réalisés sur les 69 piscicultures participantes (au 20 juin 2007).

Certaines actions citées précédemment sont réalisées conjointement par le MAPAQ et le MDDEP. C'est le cas notamment des actions découlant des engagements 27 sur le phosphore, 31 sur les pesticides et 32 sur les piscicultures.

6.2 L'assainissement industriel

Actuellement, ce sont les secteurs des pâtes et papiers et de l'industrie minérale et de la première transformation des métaux qui sont assujettis au Programme de réduction des rejets industriels (PRRI). Le prochain secteur visé par le PRRI (engagement 33) est celui de l'industrie de la chimie organique et inorganique (objectif 2008). Les travaux qui sont actuellement en cours consistent à définir le contenu de l'attestation pour chaque sous-secteur industriel. Au 31 mars 2007, 60 établissements sur 108 visés et en exploitation possédaient une attestation d'assainissement.

La mise en place de mécanismes de prise en charge des industries non assujetties au PRRI (engagement 34) a surtout consisté à élaborer des outils de gestion des eaux et de lignes directrices. Celles-ci ont notamment été rédigées dans les secteurs de l'industrie agroalimentaire, de l'industrie du bois de sciage, de l'industrie minière et celui de la protection ou de la réhabilitation de terrains contaminés.

En ce qui concerne la restauration des parcs à résidus miniers rétrocédés à l'État (engagement 35), celle-ci était pratiquement terminée au 31 mars 2007 (98 % des aires restaurées). Le MRNF poursuit les travaux d'entretien et de suivi environnemental requis afin de s'assurer de l'efficacité des méthodes de restauration appliquées dans ces sites. Par ailleurs, le MRNF a maintenu son appui aux travaux de la chaire industrielle Conseil de recherche en sciences naturelles et en génie du Canada (CRSNG-Poly-UQAT) en environnement et gestion des rejets miniers (renouvellement du mandat jusqu'en 2011). Le MRNF participe aussi au programme de recherche Neutralisation des eaux de drainage dans l'environnement minier (NEDEM), en collaboration avec l'Association minière du Canada, Ressources naturelles Canada et Environnement Canada.

6.3 L'assainissement municipal

Afin de poursuivre l'assainissement des eaux usées municipales du Québec, les trois ordres de gouvernement ont investi ensemble des fonds publics importants. Voici les principales réalisations reliées aux engagements de la PNE dont le MAMR est en grande partie responsable :

Débordement des réseaux d'égout unitaire en temps de pluie (engagement 36)

- aide financière du Québec de 30 M\$ en cours de versement à la Ville de Québec pour les travaux de la phase I de contrôle des débordements de la rivière Saint-Charles et de la plage Jacques-Cartier ;
- aide financière gouvernementale de 73 M\$ promise pour les travaux des phases II et III ;

- autres crédits d'aide financière gouvernementale prévue au Plan québécois d'infrastructures visant le contrôle des débordements des réseaux d'égout unitaire de Montréal et de Laval.

Assainissement des eaux usées des petites municipalités (engagement 38)

- travaux d'assainissement soutenus par de l'aide financière gouvernemental de 235 M\$ (au 31 mars 2007);
- 66 % des municipalités visées ont été subventionnées pour éliminer les rejets d'eaux usées directement dans les cours d'eau (au 31 mars 2007);
- 20 fiches d'évaluation de 20 technologies de traitement des eaux usées sanitaires accessibles sur le site Internet du MDDEP.

Désinfection et réduction de la toxicité des rejets d'eaux usées (engagements 39 et 40)

- expérience pilote de la Régie des eaux usées de Lachenaie-Mascouche sur le contrôle de l'azote ammoniacal dans les étangs aérés et études sur d'autres technologies afférentes (Sainte-Julie et Trois-Rivières);
- depuis janvier 2006, mesure de l'azote ammoniacal et du pH pour les stations municipales d'épuration suivies par le MAMR;
- aide financière gouvernementale prévue au Plan québécois d'infrastructures pour la désinfection des rejets d'eaux usées où l'usage des cours d'eau récepteurs le justifiera.

Conformité des dispositifs de traitement des eaux usées des résidences isolées (engagement 42)

- modifications apportées, en décembre 2005, au Règlement sur le traitement des eaux usées des résidences isolées (Q-2, r.8);
- entente de partenariat avec la Corporation des officiers municipaux en bâtiments et en environnement du Québec (COMBEQ) pour la formation des inspecteurs municipaux, des entrepreneurs et des puisatiers;
- guide technique sur l'interprétation et l'application du Règlement mis à jour, accessible sur le site Internet du MDDEP depuis janvier 2007.

6.4 Les infrastructures municipales et les services d'eau

En vue d'assurer la pérennité des réseaux municipaux de conduites d'eau potable et d'égout et d'améliorer la gestion des services d'eau, le MAMR est responsable de 8 engagements de la PNE.

Les investissements pour assurer la pérennité des infrastructures municipales, qui font l'objet d'une augmentation substantielle d'année en année, ont surtout été consacrés à la réalisation de l'engagement 43 relatif au renouvellement des conduites d'eau potable et d'égout. Au cours de l'exercice financier gouvernemental 2006-2007, des versements d'aide financière gouvernementale totalisant plus de 148 M\$ ont été effectués à cet égard. Une part de près de 77 M\$ provient du gouvernement du Québec et une part de près de 72 M\$, du gouvernement du Canada. Par rapport à l'exercice financier précédent (2005-2006), c'est principalement la mise en œuvre du programme de transfert de la taxe fédérale sur l'essence et de la contribution du Québec qui explique l'augmentation des investissements des gouvernements dans ce type de travaux.

Par ailleurs, conformément au programme du Fonds sur l'infrastructure municipale rurale et de celui du transfert de la taxe fédérale sur l'essence et de la contribution du Québec, le MAMR demande aux municipalités qui ont à réaliser des travaux de renouvellement de conduites que les investissements requis soient faits sur la base d'un plan d'intervention visant à déterminer les conduites à renouveler en priorité. À cette fin, un guide d'élaboration d'un plan d'intervention pour le renouvellement de conduites d'eau potable et d'égout a été diffusé par le MAMR en 2005-2006.

Autres réalisations sur la gestion des services d'eau

- élaboration d'indicateurs de gestion municipaux pour déterminer le coût des services d'eau et la performance des municipalités dans la gestion de leurs services d'eau;
- subvention de plus de 2 M\$ versée par le MAMR depuis 2003 pour favoriser l'utilisation de nouvelles technologies;
- introduction d'une condition dans les règles, les normes et les protocoles d'entente de programmes d'aide financière du MAMR pour les infrastructures d'eau afin de rendre l'attribution de cette aide conditionnelle à l'adoption, par les municipalités bénéficiaires, de mesures d'économie d'eau et de réduction des fuites;
- introduction d'une condition dans les protocoles d'entente de programmes d'aide financière du MAMR pour des travaux d'infrastructures d'eau afin d'assurer un contrôle de la qualité de ces travaux.

6.5 Les ressources investies pour l'assainissement de l'eau et la gestion des services d'eau

Afin de mettre en œuvre les engagements relatifs à l'orientation 4 de la PNE, le gouvernement a investi, de 2003 à 2007, 469,6 M\$ en ressources humaines et financières. De ce montant, 156 M\$ sont consacrées à l'assainissement agricole, 2,6 M\$, à l'assainissement industriel, 77,8 M\$, à l'assainissement municipal et 233 M\$ aux infrastructures municipales et à la gestion des services d'eau. Pour obtenir plus de détails sur chacun des engagements, on peut consulter les quatre tableaux qui suivent.

Tableau 7 Ressources investies pour l'assainissement agricole

Engagements⁷ sur l'assainissement agricole <i>Orientation 4</i>	Maître d'œuvre	ETC (N)	Total (\$) 2003-2007
27. L'état d'équilibre quant à la capacité de support en phosphore des sols	MAPAQ	370,81	45 307 832
28. La mise en œuvre des décisions prises lors du Forum sur l'agriculture et l'agroalimentaire	MAPAQ	353,05	96 781 118
29. L'établissement de corridors riverains boisés en territoire agricole	MDDEP	1,38	160 580
30. L'écoconditionnalité dans les programmes de soutien financier du secteur agricole	MAPAQ	4,49	246 900

⁷ L'engagement 26, qui fait partie de l'orientation 4 sur l'assainissement de l'eau, n'a pas fait l'objet d'un suivi. Il est réalisé par les engagements 2 et 3 sur la gestion par bassin versant.

31. L'usage des pesticides en milieu agricole	MAPAQ	105,79	10 903 310
32. Le soutien aux entreprises piscicoles	MAPAQ	30,36	2 631 674
Sous-total		865,9	156 031 414

Tableau 8 Ressources investies pour l'assainissement industriel

Engagements sur l'assainissement industriel <i>Orientation 4 (suite)</i>	Maître d'œuvre	ETC (N)	Total (\$) 2003-2007
33. L'application du Programme de réduction des rejets industriels (PRRI)	MDDEP	19,83	1 150 749
34. La prise en charge des industries non assujetties au PRRI	MDDEP	6,14	322 088
35. La restauration des parcs à résidus miniers	MRNF	2,77	1 216 810
Sous-total		28,74	2 689 647

Tableau 9 Ressources investies pour l'assainissement municipal

Engagements sur l'assainissement municipal <i>Orientation 4 (suite)</i>	Maître d'œuvre	ETC (N)	Total (\$) 2003-2007
36. La réduction des débordements des réseaux unitaires en temps de pluie	MAMR	1,76	18 671 639
37. L'élimination des rejets d'eaux usées par temps sec	MAMR	0,82	47 444
38. L'assainissement des eaux usées des petites municipalités	MAMR	8,24	58 667 265
39. La désinfection des eaux usées	MAMR	0,87	49 543
40. La diminution de la toxicité des effluents	MAMR	1,66	95 906
41. La stratégie d'encadrement des rejets urbains	MDDEP	0,21	12 064
42. La conformité des dispositifs de traitement des eaux usées des résidences isolées	MDDEP	3,94	337 520
Sous-total		17,50	77 881 381⁸

Tableau 10 Ressources investies pour les infrastructures municipales et les services d'eau

Engagements⁹ sur les infrastructures municipales et les services d'eau <i>Orientation 4 (suite)</i>	Maître d'œuvre	ETC (N)	Total (\$) 2003-2007
43. Le renouvellement des réseaux municipaux	MAMR	10,37	230 453 679
44. La construction, la réhabilitation et le remplacement des infrastructures existantes	MAMR	0,10	6 032
45. L'utilisation des techniques de réhabilitation des réseaux	MAMR	0,21	12 238

⁸ Dont 77,5 M\$ (engagements 36, 38 et 39) représentent les versements effectués et transmis aux municipalités au cours de l'exercice financier gouvernemental visé (2002-2003 à 2006-2007) pour des travaux d'infrastructures subventionnés sur une période de 10 ans pour un coût d'investissement de 338 M\$.

⁹ Concernant l'engagement 47 (performance de la gestion des services d'eau), une partie de la réalisation de cet engagement est couverte par la réalisation de l'engagement 46, à l'aide des indicateurs de gestion municipaux sur les services d'eau. C'est pour cette raison que cet engagement ne paraît pas dans le tableau et qu'aucune ressource (ETC) n'est inscrite pour cet engagement.

46. Le coût de revient des services d'eau	MAMR	0,11	6 380
48. L'utilisation des nouvelles technologies dans les services d'eau	MAMR	3,33	2 476 367
49. La stratégie québécoise de conservation de l'eau potable	MAMR	0,52	42 160
50. La conservation de l'eau dans les édifices gouvernementaux	SIQ/MDDEP	0,02	1 160
51. La délégation de la gestion au secteur privé	MAMR	0,22	12 818
Total		14,88	233 010 834¹⁰

Si on examine les ressources humaines totales (ETC) investies, indiquées dans chacun des quatre tableaux précédents, le plus grand nombre d'ETC (près de 866) revient à l'assainissement agricole. Cela s'explique par le fait que de nombreuses ressources humaines (ETC), dont plusieurs en région, ont été nécessaires à la réalisation des engagements sur l'assainissement agricole tandis que les ressources investies dans les autres axes d'intervention comme l'assainissement municipal, la gestion des services d'eau et le renouvellement des réseaux sont attribuables à des subventions versées aux municipalités.

7. FAVORISER LES ACTIVITÉS RÉCRÉOTOURISTIQUES LIÉES À L'EAU

Orientation 5

LE PLAISIR DE L'EAU

« Pour l'économie québécoise, l'eau est un atout majeur qui contribue, dans une très forte proportion, aux recettes touristiques du Québec. Par exemple, les secteurs des croisières, du nautisme, de la pêche, du tourisme d'aventure, de l'interprétation et de la villégiature engendrent directement ou indirectement des revenus de plus de deux milliards de dollars par année ». [Tiré du document de la PNE, page 74]

7.1 La pêche récréative, le Sentier maritime et les croisières

Pêche récréative

Le MRNF, en collaboration avec ses partenaires fauniques dont la Fondation de la faune du Québec et la Fédération québécoise de la faune, organise la Fête de la Pêche. Au cours de cette fête, qui se tient en juin de chaque année, les résidents du Québec peuvent pratiquer la pêche sportive pendant trois jours, et ce, sans permis; plusieurs partenaires (zecs, réserves fauniques et parcs nationaux) offrent en même temps des promotions sur leur territoire.

Le MRNF offre aussi d'autres programmes associés à la pêche récréative :

- le programme Initiation à la pêche dans les camps de vacances (objectif d'un minimum de 3 000 jeunes initiés à la pêche annuellement);
- le Programme de soutien financier pour l'ensemencement des lacs et des cours d'eau, avec l'aide des associations régionales;

¹⁰ Dont 230 M\$ (engagement 43) représentent les versements effectués et transmis aux municipalités au cours de l'exercice financier gouvernemental visé (2002-2003 à 2006-2007) pour des travaux d'infrastructures subventionnés sur une période de 10 ans pour un coût d'investissement de 480 M\$.

- le programme Pêche en herbe, coordonné par la Fondation de la faune du Québec.

En ce qui concerne la mise en place d'accès de pêche en milieu périurbain, voici les principales actions réalisées :

- aménagement de sentiers et de ponceaux dans les marais de la Baie Lochaber de la rivière des Outaouais près de Gatineau;
- travaux d'aménagement dans l'Anse à Wilson près de la Marina de Lévis afin d'y mettre en place un accès public au fleuve Saint-Laurent;
- travaux sur la restauration des bâtiments de la station piscicole de Baldwin en Estrie et modernisation des équipements pour la mise en place d'un centre d'initiation à la pêche.

L'aménagement de sites publics et la construction d'infrastructures visant à favoriser l'accès à la ressource aquatique demeurent des axes d'investissement privilégiés par le MNRF. Des travaux sont réalisés afin de désigner des sites potentiels et d'amorcer des démarches visant la pratique de la pêche sportive (ex. : rampes de mise à l'eau et quais).

Sentier maritime

Afin de mettre en chantier l'engagement 55 sur le Sentier maritime (*routes bleues*) destiné aux petites embarcations, le ministère du Tourisme s'est assuré de la participation d'un partenaire associatif, la Fédération québécoise du canot et du kayak (FQCK). Les objectifs du Sentier maritime sont de favoriser l'accès au fleuve de même que la découverte et l'observation des différents sites fauniques, floristiques et culturels présents le long du parcours.

Une première route bleue a été inaugurée en juin 2005, soit la *Route bleue du sud de l'estuaire*, qui va de Berthier-sur-Mer à Métis-sur-Mer. La *Route bleue des baleines* (Manicouagan) a été inaugurée en juin 2006. En 2006-2007, d'autres routes bleues étaient en chantier en Gaspésie (*Route bleue de la Gaspésie*), dans les régions de Québec-Charlevoix, de Chaudière-Appalaches, de Montréal-Haut-Saint-Laurent et de Duplessis.

Croisières sur le Saint-Laurent

Attirer davantage de navires de croisière sur le fleuve Saint-Laurent et augmenter les recettes touristiques liées à cette activité figurent parmi les priorités du ministère du Tourisme. Par voie d'entente de partenariat, le démarchage et la promotion du Québec comme destination de croisière sont assurés par l'Association des croisières du Saint-Laurent (ACSL) qui est soutenue par le ministère du Tourisme.

Pour sa part, le ministère des Transports du Québec est également actif dans le développement du secteur des croisières internationales au Québec en collaborant notamment à des activités de promotion en partenariat avec les ministères, l'industrie et les autorités portuaires concernés.

En 2006, le Saint-Laurent a reçu 111 019 croisiéristes. Il s'agit là d'une année record. Le port de Québec a accueilli 65 000 croisiéristes (86 escales) alors que celui de Montréal recevait 33 000 croisiéristes (43 escales). De plus, il faut notamment ajouter les contributions de l'escale de Saguenay, soit 11 399 passagers (10 escales), de Baie-Comeau, soit 900 passagers (1 escale) et de Gaspé, soit 200 passagers (1 escale).

En février 2007, le gouvernement du Québec a annoncé qu'il s'engageait à financer le projet d'aménagement du quai A. –Lepage, en partenariat et à parts égales avec le gouvernement fédéral et la Ville de Saguenay, aux fins d'y accueillir des navires de croisières dès octobre 2008. Il s'agit d'un investissement total de 29,4 M\$ dont 9,8 M\$ seront assumés par le ministère des Transports du Québec. Les travaux de construction de ce quai ont démarré le 27 août dernier.

7.2 Les ressources investies pour les activités récréotouristiques

Les ressources humaines et financières qui ont été investies, de 2003 à 2007, pour favoriser les activités récréotouristiques liées à l'eau s'élèvent à **11,3 ETC et 6,7 M\$**.

Tableau 11 Ressources investies pour les activités récréotouristiques

Engagements pour favoriser les activités récréotouristiques <i>Orientation 5</i>	Maître d'œuvre	ETC (N)	Total (\$) 2003-2007
52. Le réseau d'accès publics au Saint-Laurent ainsi qu'aux autres plans et cours d'eau du Québec	MDDEP	0,22	50 997
53. La stratégie pour développer la pêche récréative au Québec	MRNF	6,65	5 863 976
54. La sécurité nautique et la qualité de vie sur les lacs et les cours d'eau	MDDEP	0,65	37 526
55. Le développement de sentiers nautiques au Québec	MTO	0,94	189 415
56. Le tourisme nautique en matière de croisières internationales	MTO	2,87	640 559
Total		11,33	6 782 473

CONCLUSION

Le bilan synthèse a été rédigé afin de faire le point sur la Politique nationale de l'eau depuis sa mise en œuvre en 2003. Ce bilan nous permet de constater que plusieurs actions ont été réalisées au sein des 5 grandes orientations de la PNE.

Finalement, il est important de préciser que ce présent bilan synthèse ne remplace pas le Bilan annuel 2006-2007, lequel est en cours d'élaboration et devrait être publié en 2008. Ce prochain bilan annuel donnera plus de détails sur les réalisations de l'année 2006-2007.

ANNEXE 1

DÉPENSES DU GOUVERNEMENT PAR ENGAGEMENT 2003-2007

N°	Engagement	2003-2004*	2004-2005	2005-2006	2006-2007	TOTAL
		Dollars	Dollars	Dollars	Dollars	Dollars
1	Cadre juridique	61 260	263 100	0	0	324 360 \$
	Gestion par bassin versant					
2	Gestion par bassin versant	147 855	389 705	129 646	870 160	1 537 366 \$
3	Soutien aux bassins versants	2 311 427	2 876 128	3 434 250	3 295 976	11 917 781 \$
	Sous-total	2 459 282	3 265 833	3 563 896	4 166 136	13 455 147 \$
	Connaissances sur l'eau					
4	Regroupement de l'information	2 900	50 254	5 800	0	58 954 \$
5	Aquifères	409 800	391 216	202 400	72 320	1 075 736 \$
6	Connaissances sur les bassins	939 340	1 375 538	1 133 836	259 466	3 708 180 \$
7	Associations de lacs	98 800	119 102	96 048	1 000 920	1 314 870 \$
8	Sensibilisation, éducation	159 840	142 200	109 446	121 274	532 760 \$
	Sous-total	1 610 680	2 078 310	1 547 530	1 453 980	6 690 500 \$
9	Redevances	97 260	67 280	55 680	49 480	269 700 \$
	Partenariat et relations Québec					
10	Autochtones	34 411	4 640	4 872	4 872	48 795 \$
11	Partenariat – Grands Lacs	606 490	543 651	389 269	263 744	1 803 154 \$
12	Québec international	79 800	26 388	46 414	49 963	202 565 \$
13	Expertise québécoise eau	0	0	0	0	0 \$
	Sous-total	720 701	574 679	440 555	318 579	2 054 514 \$
	Gestion du Saint-Laurent					
14	Statut du Saint-Laurent	0	0	0	0	0 \$
15	Gestion du Saint-Laurent	121 175	180 797	196 343	70 200	568 515 \$
16	Entente Canada-Québec	1 404 587	529 370	930 476	829 703	3 694 136 \$
	Sous-total	1 525 762	710 167	1 126 819	899 903	4 262 651 \$
	Protection de l'eau potable					
17	Soutien financier en eau potable	10 285 540	20 205 309	34 602 724	77 471 324	142 564 897 \$
18	Protection sources de captage	66 240	106 960	46 100	4 582	223 882 \$
19	Santé et eau potable	804 600	1 417 183	1 425 580	1 635 868	5 283 231 \$
	Sous-total	11 156 380	21 729 452	36 074 404	79 111 774	148 072 010 \$
	Protection des écosystèmes					
20	Habitats fauniques	2 696 210	1 965 765	1 159 296	1 749 537	7 570 808 \$
21	Rives, litt. et plaines inondables	275 934	327 545	268 656	195 560	1 067 695 \$
22	Débits réservés	5 800	6 960	6 960	2 900	22 620 \$
23	Prélèvements d'eau	17 400	2 320	2 320	6 496	28 536 \$
24	Réserves aquatiques	240 300	50 617	38 048	45 800	374 765 \$
25	Aménagement forestier	345 380	733 021	212 748	327 324	1 618 473 \$
26	Stratégie assainissement eaux	0	0	0	0	0 \$
	Sous-total	3 581 024	3 086 228	1 688 028	2 327 617	10 682 897 \$
	Assainissement agricole					
27	Équilibre en phosphore	14 640 492	12 094 000	9 396 000	9 177 340	45 307 832 \$
28	Forum agriculture	22 073 503	24 873 400	23 010 800	26 823 415	96 781 118 \$

29	Corridors boisés	64 500	90 396	5 220	464	160 580 \$
30	Écoconditionnalité	121 800	60 320	43 960	20 820	246 900 \$
31	Pesticides	1 981 420	2 230 000	3 259 200	3 432 690	10 903 310 \$
32	Piscicultures	106 800	1 366 646	655 002	503 226	2 631 674 \$
	Sous-total	38 988 515	40 714 762	36 370 182	39 957 955	156 031 414 \$
Assainissement industriel						
33	Rejets industriels (PRRI)	203 893	208 800	309 140	428 916	1 150 749 \$
34	Industries non visées par le PRRI	96 000	58 000	58 000	110 088	322 088 \$
35	Résidus miniers	450 300	335 650	182 300	248 560	1 216 810 \$
	Sous-total	750 193	602 450	549 440	787 564	2 689 647 \$
Assainissement municipal						
36	Débordements des réseaux	15 441	5 006 534	7 535 492	6 114 172	18 671 639 \$
37	Rejets des eaux usées	0	34 220	9 280	3 944	47 444 \$
38	Assainis. petites municipalités	4 640	8 341 118	16 903 179	33 418 328	58 667 265 \$
39	Désinfection des eaux usées	2 957	13 700	24 360	8 526	49 543 \$
40	Toxicité des effluents	5 220	63 600	12 180	14 906	95 906 \$
41	Encadrements des rejets urbains	4 640	0	0	7 424	12 064 \$
42	Résidences isolées	21 740	80 060	113 580	122 140	337 520 \$
	Sous-total	54 638	13 539 232	24 598 071	39 689 440	77 881 381 \$
Infrastructures et serv. d'eau						
43	Renouvellement des réseaux	14 142 680	32 579 620	35 369 235	148 362 144	230 453 679 \$
44	Qualité des infrastructures	2 320	580	580	2 552	6 032 \$
45	Techniques de réhabilitation	0	4 060	580	7 598	12 238 \$
46	Coûts des services d'eau	3 480	2 900	0	0	6 380 \$
47	Performance des services d'eau	0	0	0	0	0 \$
48	Expertise sur les services d'eau	406 060	515 206	412 272	1 142 829	2 476 367 \$
49	Économie et fuites d'eau	0	9 860	21 420	10 880	42 160 \$
50	Conservation eau (édifices gouv.)	1 160	0	0	0	1 160 \$
51	Gestion privée des services d'eau	0	8 120	4 060	638	12 818 \$
	Sous-total	14 555 700	33 120 346	35 808 147	149 526 641	233 010 834 \$
Activités récréotouristiques						
52	Accès publics	16 990	34 007	0	0	50 997 \$
53	Pêche récréative	33 640	43 167	1 006 169	4 781 000	5 863 976 \$
54	Sécurité nautique sur les lacs	11 600	0	15 080	10 846	37 526 \$
55	Sentiers nautiques (maritimes)	30 980	57 760	65 615	35 060	189 415 \$
56	Tourisme nautique et croisières	125 002	179 288	138 630	197 639	640 559 \$
	Sous-total	218 212	314 222	1 225 494	5 024 545	6 782 473 \$
57	Suivi et évaluation de la PNE	156 610	158 176	145 638	177 286	637 710 \$
	TOTAL	75 936 218*	120 224 238	143 193 884	323 490 900	662 845 240

*Les dépenses totales pour l'année 2003-2004 ont été recalculées à l'aide de la base de données sur la PNE élaborée en 2004-2005, ce qui explique les écarts entre les sommes du présent tableau avec celles du Bilan annuel 2003-2004, publié sur le site Internet.

ANNEXE 2

LISTE DES ENGAGEMENTS GOUVERNEMENTAUX

Le cadre juridique concernant l'eau

- 1 Entreprandre la révision du cadre juridique concernant l'eau et développer les outils légaux nécessaires à la mise en œuvre de la Politique

La gestion intégrée par bassin versant

- 2 Mettre en œuvre progressivement la gestion intégrée par bassin versant
- 3 Soutenir financièrement et techniquement le fonctionnement de 33 organismes de bassin

Les connaissances sur l'eau

- 4 Regrouper et développer l'information sur l'eau et les écosystèmes aquatiques requise pour la gouvernance de l'eau
- 5 Entreprandre un inventaire des grands aquifères du Québec
- 6 Approfondir et compléter les connaissances concernant les principaux bassins versants du Québec et soutenir la mise à jour de l'information afférente sur une base permanente
- 7 Appuyer des associations de riverains de lacs de villégiature
- 8 Développer et mettre en place des programmes de sensibilisation et d'éducation à l'intention des divers acteurs de l'eau

Les instruments économiques (redevances)

- 9 Développer et mettre en place, de façon progressive à compter de 2003, un régime de redevances pour l'utilisation (prélèvement et rejet) des ressources en eau du Québec

Le partenariat et les relations du Québec

- 10 Assurer la participation des nations et des communautés autochtones à la gestion des eaux, dans le cadre des ententes conclues et à conclure entre celles-ci et le gouvernement du Québec
- 11 Intensifier la participation du Québec au sein des organisations internationales de gestion du bassin des Grands Lacs et du Saint-Laurent
- 12 Intensifier, dans tous les domaines pertinents relatifs à l'eau, la participation et la représentation du gouvernement du Québec, afin de promouvoir ses intérêts et de partager ses compétences dans les ententes, les organisations et les forums internationaux
- 13 Accentuer les efforts du Québec sur la scène internationale, en soutenant et en facilitant l'exportation de l'expertise publique et privée dans les domaines de la technologie, de la gestion et de la protection de la ressource eau

La gestion intégrée du Saint-Laurent

- 14 Traduire, par une reconnaissance officielle, sa vision du Saint-Laurent comme un patrimoine national à protéger, à développer et à mettre en valeur
- 15 Mettre en œuvre la gestion intégrée du Saint-Laurent
- 16 Conclure une nouvelle entente Canada-Québec sur le Saint-Laurent et en assurer sa mise en œuvre

La protection de l'eau potable

- 17 Soutenir financièrement, au cours des cinq prochaines années, la mise aux normes de toutes les installations d'approvisionnement et de traitement de l'eau potable
- 18 Préparer, d'ici 2004, une stratégie de protection des sources de captage d'eau de surface

- 19 Augmenter et améliorer la capacité d'intervention, d'enquête, d'évaluation des risques ou des impacts des directions régionales de santé publique, lors d'éventuels dépassements de normes de la qualité de l'eau ou lors de l'éclosion de maladies d'origine hydrique

La protection des écosystèmes aquatiques

- 20 Intensifier les activités d'acquisition de connaissances et de développement en soutien aux interventions visant la protection et la restauration des habitats fauniques des milieux aquatiques, riverains et humides
- 21 Élaborer et mettre en œuvre, d'ici 2004, un plan d'action pour la protection, la restauration et la mise en valeur des rives et du littoral des lacs et des cours d'eau, de leurs plaines inondables ainsi que des milieux humides
- 22 Étendre l'application de la Politique de débits réservés écologiques pour la protection du poisson et de ses habitats à d'autres composantes des écosystèmes aquatiques
- 23 Établir, d'ici 2005, des critères pour l'allocation des prélèvements d'eau et des dérivations de cours d'eau
- 24 Doter, d'ici 2005, le Québec d'un réseau de réserves aquatiques
- 25 Réviser, d'ici 2005, les pratiques d'aménagement forestier afin de réduire les impacts sur les milieux aquatiques, riverains et humides

L'assainissement de l'eau

- 26 Mettre en place une stratégie d'assainissement des cours d'eau à l'échelle du bassin versant

Secteur agricole

- 27 Atteindre, d'ici 2010, un état d'équilibre quant à la capacité de support en phosphore des sols
- 28 Poursuivre et mettre en œuvre les décisions prises lors du Forum sur l'agriculture et l'agroalimentaire : « Un environnement à valoriser »
- 29 Soutenir, en territoire agricole, l'établissement de corridors riverains boisés en lien avec les milieux naturels
- 30 Introduire l'écoconditionnalité dans un ensemble de programmes de soutien financier du secteur agricole
- 31 Réduire, d'ici 2010, la pression sur l'environnement issue de l'usage des pesticides en milieu agricole
- 32 Soutenir techniquement et financièrement les entreprises piscicoles existantes

Secteur industriel

- 33 Étendre l'application du Programme de réduction des rejets industriels (PRRI)
- 34 Mettre en place un mécanisme de prise en charge des industries non assujetties au PRRI
- 35 Poursuivre la restauration des parcs de résidus miniers

Secteur municipal

- 36 Inciter et aider les municipalités à réduire de 20 %, d'ici 2007, la fréquence des débordements des réseaux unitaires en temps de pluie
- 37 Éliminer, d'ici 2007, les rejets d'eaux usées par temps sec
- 38 Compléter, d'ici 2007, le programme d'assainissement dans plus d'une cinquantaine de petites municipalités, de manière à éliminer leur rejet d'eaux usées directement dans les cours d'eau
- 39 Assurer la désinfection des eaux usées provenant de stations d'épuration, là où la protection des usages le justifie
- 40 Diminuer, d'ici 2005, la toxicité des effluents par l'élaboration et la mise en œuvre d'un plan d'action
- 41 Mettre en place une stratégie d'encadrement des rejets urbains au Québec
- 42 Aider les municipalités à assurer la conformité des dispositifs de traitement des eaux usées des résidences isolées

Les infrastructures municipales et les services d'eau

- 43 Inciter l'ensemble des municipalités à atteindre un taux de renouvellement de leurs réseaux de 0,8 % par année d'ici 2007 et de 1 % d'ici 2012
- 44 Assurer le respect des normes de qualité lors de la construction, de la réhabilitation ainsi que du remplacement des infrastructures existantes
- 45 Atteindre, à partir de 2005, un taux d'utilisation des techniques de réhabilitation des réseaux de 25 % par rapport au remplacement
- 46 Développer, en 2003, un outil permettant d'établir le coût de revient des services d'eau
- 47 Mesurer la performance de la gestion des services d'eau par le développement d'outils appropriés
- 48 Accroître l'expertise québécoise dans les services d'eau en favorisant l'utilisation de nouvelles technologies et des meilleures façons de faire
- 49 Élaborer une stratégie québécoise de conservation de l'eau potable qui rende conditionnelle l'attribution de toute aide financière à l'adoption de mesures d'économie d'eau et de réduction des fuites de la part des municipalités
- 50 Implanter un programme de conservation de l'eau dans les édifices gouvernementaux
- 51 Encadrer les délégations de gestion au secteur privé en favorisant l'utilisation de contrats types de gestion et de suivi

Les activités récréotouristiques liées à l'eau

- 52 Élaborer un programme d'aide aux municipalités et aux organismes du milieu afin de développer un réseau d'accès publics au Saint-Laurent ainsi qu'aux autres plans et cours d'eau du Québec
- 53 Élaborer une stratégie pour développer la pêche récréative au Québec
- 54 Poursuivre la mise en œuvre des recommandations du Comité de consultation sur la sécurité nautique et la qualité de vie sur les lacs et les cours d'eau du Québec
- 55 Soutenir, en collaboration avec la Fédération québécoise du canot et du kayak et les associations touristiques régionales, le développement de sentiers nautiques au Québec
- 56 Élaborer, d'ici 2005, un plan de développement du tourisme nautique en matière de croisières internationales dans une perspective de développement durable

Le suivi et l'évaluation de la Politique

- 57 Développer des indicateurs de suivi de la Politique et publier un rapport d'évaluation tous les cinq ans